

# Conseil général

## Séance n° 1

du jeudi 22.03.2018, de 19:30 à 21:45,  
salle de gymnastique

**Président** Pierre-Yves Franzetti

**Secrétaire** Marjorie Berthouzoz

### Présents

#### PDC

Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Morard Didier, Muller Lionel, Savioz Bertrand

#### PLR

Follonier Mélanie, RoCHAT Armande, Vouardoux Cyril

#### PS-Les Verts

Aymon Christophe, Aymon Damien, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Constantin Patricia, Cotter Patricia, Luisier Anne-Claude, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane

#### UDC

Kudinov Roman, Roh Kevin

**Excusé** Gentinetta Mario

**Conseil communal** Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

## DEBATS

1	1	<b>Contrôle des présences</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** salue l'assemblée et excuse M. Mario Gentinetta.

2	2	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** annonce que la résolution déposée par M. Mathieu Dussex a été acceptée par le bureau. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2017
4. Approbation du projet de raccordement à la STEP de Chandoline
5. Approbation du règlement intercommunal pour l'état-major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires
6. Approbation du règlement communal sur le cimetière et les ensevelissements
7. Approbation de l'augmentation du tarif de la crèche
8. Information sur la postposition d'une créance communale pour Anzère Spa & Wellness SA
9. Approbation du postulat du PLR sur les fusions de communes
10. Résolution concernant le soutien du Conseil général d'Ayent à Sion 2026
11. Divers

Mme Mélanie Follonier, M. Mathieu Dussex, Mme Mariève Ballestraz Blanc et Mme Marjorie Berthouzoz annoncent des divers.

Le président de commune, **M. Marco Aymon** salue l'assemblée.

<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2017</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général de 2017 pour approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il remercie la secrétaire.

<b>4</b>	<b>4</b>	<b>Approbation du projet de raccordement à la STEP de Chandoline</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux groupes de prendre position sur cet objet. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

La présidente de cette commission ad hoc, **Mme Patricia Cotter**, présente les membres de la commission. Elle donne lecture du rapport. La commission a invité M. Christophe Beney lors d'une séance de questions-réponses et le remercie.

Dans son rapport, la commission rappelle que l'état incite fortement les communes aux raccordements par le biais de subventions. Elle relève également que le coût pour le traitement des eaux claires parasites n'est pas mentionné dans le rapport du Conseil communal. La commission ad hoc demande que ce coût soit évalué.

Au terme de son analyse, la commission ad hoc propose d'accepter la solution de raccordement à la STEP de Chandoline.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie la commission pour son travail et demande s'il y a des questions.

**M. Roman Kudinov** aimerait relever les points suivants :

- Le coût plus avantageux du projet de réfection de la STEP de Voos
- L'estimation démesurée du prix de la rénovation de la STEP de Voos
- La perte des emplois non chiffrée

- L'impossibilité de chiffrer le coût du raccordement à la STEP de Chandoline, avant les travaux

En réponse, **Mme Patricia Cotter** indique qu'il y a un poste et demi à la STEP de Voos et qu'il y aura des possibilités de transfère (départ à la retraite).

**M. Christophe Beney** apprécie le travail et relève les questions pertinentes de M. Roman Kudinov. Pour la marge d'erreur de 25 % par rapport au prix du raccordement, il indique que c'est la norme pour les bureaux d'ingénieurs. L'estimation du potentiel de la valeur locative s'est faite en comparaison avec le 50 % du prix d'un local en plaine du Rhône.

Il ajoute que la canalisation évacuant les eaux résiduelles doit de toute façon être réalisée, indépendamment du projet accepté ce soir.

Puis, il relève l'inconnue vis-à-vis de la traversée de St-Léonard, dans le cadre du projet de raccordement. La Commune aimerait convaincre le canton de faire passer la canalisation dans le lit de la Lienne pour éviter la traversée de St-Léonard.

Il termine en ajoutant qu'il y aura le maintien du traitement des boues à la STEP de Voos, donc le service des eaux aura une activité à 20-30 %.

**M. Roman Kudinov** contredit M. Christoph Beney sur le prix du maintien de la valeur locative qui est plus que le double de celle de Sion. Le maintien de la valeur locative dans le cas de la rénovation de la STEP de Voos devrait être égal à CHF 90'000 et non CHF 182'000 selon lui.

**M. Christophe Beney** indique que si la STEP de Voos est rénovée, ça sera à nouveau un bâtiment neuf et le maintien de la valeur devra être calculé de la même manière que la STEP de Chandoline.

Il conclue en rappelant que ces chiffres ont été étudiés par le Conseil communal et le Conseil général et qu'il n'y a aucune raison de les remettre en doute.

**M. Pierre-Yves Franzetti** passe au vote et propose de voter le dossier en bloc.

Le projet de raccordement à la STEP de Chandoline est accepté par 26 personnes, avec 2 refus et 0 abstentions.

5	5	<b>Approbation du règlement intercommunal sur l'état-major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** passe la parole à M. Bertrand Savioz, président et rapporteur de cette commission ad hoc.

**M. Bertrand Savioz** présente les membres de la commission ad hoc et donne lecture du rapport. Il rappelle que ce règlement a été accepté en 2016 et que la modification proposée touche l'article 12 « Répartition des frais ». La commission a examiné cette modification et a pris la décision de l'approuver à l'unanimité.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si les groupes acceptent l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière et il n'y a pas de questions.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote. Le règlement intercommunal pour l'état-major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires est accepté à l'unanimité par les 28 membres présents.

<b>6</b>	<b>6</b>	<b>Approbation du règlement communal sur le cimetière et les ensevelissements</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux groupes d'accepter l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

La présidente de la commission, **Mme Mélanie Follonier** indique que la commission ad hoc a dû dépoussiérer le règlement également dans sa forme.

**Mme Patricia Constantin** donne lecture du rapport. La commission a accepté toutes les modifications proposées par le Conseil communal et a procédé elle-même à plusieurs modifications.

En conclusion, **Mme Patricia Constantin** indique que la commission recommande à l'unanimité l'approbation du règlement tel qu'annexé.

**Mme Patricia Cotter** est étonnée du travail que la commission a dû réaliser alors que c'était simplement un règlement soumis à approbation.

**M. Marco Aymon** indique que le Conseil communal a juste procédé aux modifications nécessaires liées à la nouvelle exploitation.

**Mme Patricia Cotter** pense qu'il serait bien que les règlements soient relus du début à la fin avant transmission au Conseil général.

**M. Pierre-Yves Franzetti** relève que c'est la deuxième fois qu'un règlement est retravaillé dans son ensemble et que le bureau sera plus attentif à la cohérence des règlements avant transmission aux commissions ad hoc.

**M. Marco Aymon** maintient que c'est le travail du législatif de procéder à la révision des règlements.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote et le règlement est accepté à l'unanimité par les 28 membres présents.

<b>7</b>	<b>7</b>	<b>Approbation de l'augmentation du tarif de la crèche</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** rappelle que le bureau n'a pas décidé de statuer d'une commission ad hoc sur ce dossier.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

**M. Mathieu Dussex** relève l'absence de documentation sur l'argumentation de la hausse des tarifs des repas. Avant la votation, le groupe PDC souhaite recevoir les informations suivantes :

- Comparaisons intercommunales
- sur d'autres offres demandées
- Revoir la calculation des tarifs de la crèche sur la base des calculations d'impôts

**M. Pierre-Yves Franzetti** donne lecture du courrier reçu par le Conseil général. Le conseil de fondation du Home des Crêtes a décidé d'augmenter le prix des repas à CHF 8 hors taxe, sans tenir compte de l'âge de l'enfant. Le Conseil communal a décidé de répercuter cette hausse sur les repas de la crèche à CHF 9 et les repas UAPE à CHF 9 et de facturer les goûters CHF 2.

**M. Marco Aymon** indique que le premier prix analysé par le conseil de fondation était à CHF 10 et que le coût de revient du repas est vraiment à CHF 8. Cependant, on pourrait demander une expertise.

**Mme Manuella Plaschy** donne les chiffres des repas de la crèche de Grimisuat qui a des tarifs différentiels en fonction de l'âge, au contraire d'Arbaz. Dans les deux communes, les goûters sont payants. Grimisuat et Arbaz n'ont pas attendu que le home augmente les tarifs et ont augmenté leur prix en août 2017. Arbaz augmentera ces tarifs et s'alignera sur les nôtres.

**M. Marco Aymon** indique que le Conseil communal avait consulté le café du Soleil pour faire les repas à CHF 7.50 ou 8. Le gérant était d'accord, mais la Commune n'a pas retenu cette solution, car il n'y avait pas de garantie en cas de maladie du cuisinier.

**Mme Mélanie Follonier** précise que le groupe PLR avait les mêmes remarques que le groupe PDC. Elle demande également pourquoi le ratio n'a pas été respecté pour l'âge de l'enfant.

**Mme Manuella Plaschy** indique que le home facture tout à CHF 8 et qu'ils n'ont pas voulu différencier le prix.

**Mme Patricia Constantin** indique qu'il faudrait faire une refonte globale de l'échelle tarifaire de la crèche à l'avenir. L'augmentation du tarif de la crèche cumulée à celle des repas peut s'approcher des 30 % d'augmentation pour les parents.

Le groupe PS-Les Verts refuse de subir le dictat de la décision du home qui n'a pas été argumentée. De plus, fixer le même prix de repas pour l'UAPE ou la crèche n'est pas logique car les petits ne mangent pas la même chose que les grands. C'est pourquoi, le groupe propose de mettre les repas de midi de la crèche à CHF 8 et ceux de l'UAPE à CHF 9 et de revenir à la gratuité des goûters. Ils souhaitent que la Commune prenne en charge la différence.

Finalement, le groupe PS-Les Verts encourage le Conseil communal à envisager une autre solution pour les repas, en sachant que la crèche possède une cuisine toute équipée, il pourrait y avoir deux postes à temps partiel.

**M. Marco Aymon** aimerait réagir au mot dictat car le home est une entité qui appartient aux communes. Le prix discuté par le conseil de fondation n'est pas discutable car c'est facturé au prix coûtant. La solution de mettre des cuisiniers à la crèche ne résout pas le problème en cas de maladie de ces derniers.

**M. Bernard Morard** estime que le Conseil communal a étudié la question d'un cuisinier à la crèche, mais cette solution serait beaucoup plus coûteuse pour les raisons suivantes :

- La cuisine de la crèche n'est pas équipée pour la chaîne du froid.
- Les charges du personnel ne permettraient pas de baisser le prix des repas
- La difficulté d'assurer les repas spéciaux en cas d'allergie
- 2 personnes à mi-temps ne suffisent pas, en cas d'absence

D'autre part, le déficit de la crèche continue d'augmenter et la proposition du groupe PS-Les Verts le gonflerait d'au moins CHF 15'000 de déficit supplémentaire.

**M. Mathieu Dussex** souhaite obtenir une réponse quant à la question du mode de calcul.

**M. Grégoire Dussex** quitte l'assemblée 20h35.

**M. Bernard Morard** indique qu'actuellement la calculation se fait sur le chiffre 26 de la déclaration d'impôt. Effectivement, on pourrait revoir et revenir sur le revenu net avant déduction. Pour ce faire, il faudrait revoir le règlement complet.

**M. Mathieu Dussex** estime que la révision de ces tabelles permettrait de garder les prix actuels des repas.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si le Conseil communal serait d'avis de revoir les tabelles. Le Conseil communal ne souhaite pas revoir les tabelles.

Pour terminer, **M. Mathieu Dussex** indique qu'il faudrait avoir plus d'informations en accompagnement des dossiers, ce qui éviterait des débats incompréhensibles.

**M. Pierre-Yves Franzetti** annonce qu'il y a une demande d'interruption de séance. Cette dernière n'est pas soutenue par d'autres Conseillers généraux et n'aura donc pas lieu.

**M. Pierre-Yves Franzetti** soumet au vote la proposition du groupe PS-Les Verts. Celle-ci est refusée avec 14 voix contre, 12 voix pour et 2 abstentions.

**M. Pierre-Yves Franzetti** soumet ensuite la proposition du Conseil communal. Celle-ci est acceptée avec 14 voix pour, 13 voix contre, et 1 abstention.

L'augmentation du tarif des repas de la crèche est donc approuvée.

<b>8</b>	<b>8</b>	<b>Information sur la postposition d'une créance communale pour Anzère Spa &amp; Wellness SA</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux groupes d'accepter l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière. **M. Mathieu Dussex** précise que c'est une information, il n'y a donc pas lieu d'avoir une entrée en matière.

**M. Pierre-Yves Franzetti** passe la parole à la CoGest qui a traité de cette information.

**M. Joël Morard** remercie ses collègues, ainsi que M. Bernard Morard pour les réponses aux questions posées.

**M. Cyril Vouardoux** donne lecture du rapport de la CoGest sur la postposition d'une créance de CHF 2'407'000 en 2016 et 2017. La CoGest a pris bonne note de cette postposition. L'auditeur des comptes 2016 de la Commune suggérait de porter une attention particulière au cadre législatif en vigueur dans son rapport du 8 mai 2017.

La CoGest souhaite prendre connaissance du document juridique formel de cette postposition et des mesures d'assainissement prévues. Elle demande que ce montant soit clairement cité comme postposé dans le rapport de l'organe de contrôle. Finalement, elle va organiser une rencontre avec les responsables d'Anzère Spa & Wellness afin d'être mieux informées de leur évolution.

**M. Roman Kudinov** relève que la modification du point à l'ordre du jour ne va pas dans le sens de l'avis du juriste du canton. Il relève également que l'avis de postposition ne figure pas dans les comptes 2016, 2017, ni dans le rapport de contrôle 2017. Ce qui signifie que l'organe de révision considère que cette postposition n'a pas été valablement accordée selon lui. L'UDC propose de nommer une commission ad hoc pour étudier la question de la compétence du Conseil général à approuver cette postposition et obtenir un avis de droit formel de la part des juristes cantonaux.

**Mme Mélanie Follonier** se pose également la même question vis-à-vis de la compétence.

**M. Pierre-Yves Franzetti** explique que le bureau avait intitulé « Approbation » et non « information au sujet d'une postposition » car il a approuvé la postposition, dans le sens où elle était irrévocable et qu'il a trouvé la prise de position du juriste cantonale prudente vis-à-vis de la compétence du Conseil général. Puis, l'analyse de la CoGest a rappelé le caractère informatif de la demande émise par le Conseil communal. Ainsi, le bureau a procédé à cette modification.

**M. Marco Aymon** indique que la postposition a eu lieu sans renseignements auprès de la fiduciaire ni du canton. Malgré l'indécision du canton, l'avis du juriste reste un avis de droit. La postposition ne peut pas être enlevée, le seul moyen, c'est d'enlever des fonds. La seule chose à faire c'est de prendre acte ou de contester la décision de la Commune et de condamner la décision du Conseil communal.

**M. Bernard Morard** rappelle qu'on peut demander plusieurs avis de droit. En réponse à la CoGest, il annonce que la postposition a été faite par écrit.

**Mme Mélanie Follonier** demande pourquoi le Conseil général n'est informé que maintenant, alors que la postposition a été faite en 2016 et 2017. Elle pense que cela vaudrait la peine de demander un avis de droit à l'externe dans le cas où cela pourrait se reproduire, d'autant plus que la loi sur les communes n'est pas claire.

**M. Pierre-Yves Franzetti** résume les différents points de vue des Conseillers généraux, à savoir :

- Le Conseil communal est compétent.
- Le Conseil général accepte cette postposition, mais il faudrait demander un avis de droit externe pour éviter cela dans le futur.
- Il faut demander plusieurs avis de droit pour statuer de la compétence du Conseil communal ou du Conseil général.

**M. Roman Kudinov** maintient le fait que cette postposition peut être accordée, mais n'est pas valable car le réviseur ne le mentionne pas dans les comptes de 2016 et 2017.

**M. Pierre-Yves Franzetti** annonce qu'on ne peut pas décider ce soir car ce n'est pas à l'ordre du jour, mais demande aux chefs de groupe de donner leur avis sur la compétence, sans procéder au vote.

**M. Mathieu Dussex** pense qu'on peut mandater le bureau du Conseil général, d'ici au 15 mai 2018, d'avoir un avis juridique sur cette question et de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière au mois de juin.

**M. Pierre-Yves Franzetti** précise que cela sera à l'ordre du jour de la séance du 4 juin 2018 dans le cas où la compétence revient au Conseil général.

**Mme Patricia Cotter** conseille le bureau de mettre ce point à l'ordre du jour de la séance de décembre 2018, car il n'y a pas d'urgence.

**M. Pierre-Yves Franzetti** pense que c'est une bonne idée, d'autant plus que les comptes 2017 seront connus.

**M. Bernard Morard** pense que le bureau doit demander deux avis de droit. Dans le cas contraire, le Conseil communal demandera un autre avis de droit.

**M. Pierre-Yves Franzetti** pense qu'il y a l'obligation d'avoir plusieurs avis dans ce mandat.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des questions sur le fonds.

**M. Marco Aymon** annonce que c'est une erreur que le Conseil communal ne refera pas.

En réponse aux questions de la CoGest, **M. Bernard Morard** explique que les intérêts ont été suspendus pour les années 2016 et 2017. Pour ceux de 2018, rien n'a encore été décidé. Il ajoute que la postposition sera mentionnée dans le rapport des comptes de la commune et d'Anzère Spa & Wellness SA.

**M. Bernard Morard** donne quelques informations sur la société Anzère Spa & Wellness, notamment que les liquidités seront assurées jusqu'au 31.12.2018. Le soutien de la commune apparaîtra après le résultat opérationnel, pour que l'on puisse voir le déficit.

9	9	<b>Approbation du postulat du PLR sur les fusions de communes</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** donne lecture du postulat sur les fusions de communes déposé le 19.10.2017 par le PLR. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

**Mme Mélanie Follonier** invite tout le Conseil général à soutenir ce postulat.

**Mme Patricia Cotter** indique que Grimisuat a fait mention de son intention de rejoindre Sion et qu'il n'y a pas eu d'entente pour la police, tandis que la réunion des APEA n'a pas été faisable avec Savièse. Avec Arbaz il y a déjà des synergies, mais le dézonage pour Ayent serait problématique en cas de fusion. Pour terminer, Icoigne a refusé d'entrer en matière pour la réunion des communes du plateau.

Elle précise que le postulat demande une étude, ce qui implique un mandat pour un bureau. Cela engendrera un coût alors que cette fusion n'est pas envisageable pour les prochaines années. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts n'est pas favorable à ce postulat, mais encourage les synergies.

**M. Marco Aymon** indique que le postulat est clair, il faut faire une étude entre CHF 30'000 et 50'000. Il pense que cette étude finira dans un tiroir.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote. Le postulat sur les fusions de communes est accepté avec 18 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention. Le postulat est donc transmis au Conseil communal qui devra rendre un rapport d'ici le 22 mars 2019.

10	10	<b>Résolution concernant le soutien du Conseil général d'Ayent à Sion 2026</b>

**M. Mathieu Dussex** lit la résolution concernant le soutien du Conseil général d'Ayent à Sion 2026.



**Mme Patricia Constantin** aurait souhaité connaître la position du Conseil communal et savoir si c'était une position unanime.

**M. Marco Aymon** répond que le Conseil communal ne soutient pas à l'unanimité le projet Sion2026. Il annonce qu'il y aura une séance d'information le 12 avril 2018 dans cette salle.

**Mme Marjorie Berthouzoz** demande quel est le but de la démarche.

**M. Mathieu Dussex** indique que le résultat de cette votation sera présenté dans la presse afin d'apporter un soutien et de la visibilité au projet.

**Mme Marjorie Berthouzoz** demande si cela sera mis dans la presse avant la votation du 10 juin 2018.

**M. Mathieu Dussex** affirme que ce sera bien le cas.

**M. Bernard Morard** précise l'intention de la Conseil communal de communiquer sur ce projet comme l'ont fait beaucoup d'autres. Il propose de faire un communiqué de presse commun avec le Conseil général.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote. Le Conseil général se prononce favorable au projet Sion2026 par 14 voix pour, 4 voix contre et 10 abstentions.

11	11	Divers

#### **Divers du groupe PLR, PS-Les Verts et PDC**

**1) Mme Mélanie Follonier** a eu écho de plusieurs citoyens que la déchetterie ne prenait plus en charge certains déchets. D'autres communes ont organisé des séances d'information au sujet du tri des déchets et cela a bien fonctionné. Elle demande si c'est prévu d'organiser une telle soirée ou si cela ne serait pas judicieux de le faire.

**Mme Marylène Moos** indique que ce n'est pas prévu. Elle pense que cela fonctionne plutôt bien, sauf pour les plastiques. Ils ont mis des informations sur le site internet de la Commune et un nuancier a été préparé pour être distribué à toute la population. Elle pense que c'est plus utile qu'une séance d'information. De plus, lors de la séance de présentation de la taxe au sac, il n'y avait personne.

**M. Mathieu Dussex** a le même divers et rappelle que l'intention de faire cette soirée d'information était clairement indiquée dans le rapport de la commission ad hoc taxe poubelle. Il pense qu'il faut être interactif avec les habitants de la commune.

**Mme Marylène Moos** insiste sur le fait que le nuancier est à portée de main et qu'à contrario, les gens oublient ce qu'ils ont appris lors des séances d'information.

**M. Pierre-Yves Franzetti** cherche dans le règlement de la commission ad hoc taxe poubelle afin de vérifier si l'organisation de cette séance d'information était un ordre de la part du Conseil général ou juste une suggestion.

**Mme Marjorie Berthouzoz** a un peu le même divers à propos de l'élimination des déchets verts. Elle trouverait bien qu'une séance d'information avec l'intervention de Gaëtan Morard, permaculteur soit réalisée.

**Mme Marylène Moos** annonce que la Commune prévoit de mettre un bac pour l'élimination des déchets verts à Anzère en plus de celui du centre de Tsampy. Elle rappelle que l'unipop propose déjà des cours sur le compostage. Pour les déchets gastro, elle rappelle aussi qu'un ramassage est possible par l'entreprise de Claudy Délétroz, aussi pour les privés.

**2) Mme Marjorie Berthouzo** demande si c'est possible de mettre un plus grand bac pour récupérer les déchets gastro à la déchetterie de Tsampy car cela n'est pas suffisant.

**Mme Marylène Moos** annonce qu'ils ont mis un bac en plus, mais qu'ils peuvent rajouter un bac supplémentaire.

**M. Marco Aymon** indique qu'ils ont déjà ramassé 5 tonnes de déchets gastros en provenance des restaurants pour GazEL. Il a reçu plusieurs demandes pour avoir plus de points de ramassage des gastros, le problème c'est que les gens font n'importe quoi et si ces points ne sont pas surveillés et que les déchets sont mal triés, GazEL ne prendra plus ces déchets.

### **Divers du groupe PDC**

**3) Mme Mariève Ballestraz Blanc** annonce que le groupe PDC dépose un postulat sur la base du constat qu'aucune structure d'accueil n'est proposée pour les adolescents pour les midis. Le groupe souhaite que la Commune établisse un état des lieux des besoins auprès des familles concernées.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande le texte du postulat pour la fin de la séance.

**4) M. Mathieu Dussex** demande pourquoi les tarifs indigènes des journées de ski ont été supprimés.

**M. Marco Aymon** annonce qu'ils ne devraient pas exister car ils ne sont pas forcément légaux, de plus, cela ferait baisser la deuxième répartition du Magic Pass pour Anzère.

### **Informations du bureau**

**5) M. Pierre-Yves Franzetti** informe qu'il y a deux commissions ad hoc en cours : celle de la décharge d'Utignou et celle de la modification du règlement du Conseil général.

**M. Marco Aymon** remercie pour la séance très ouverte et respectueuse et il félicite tout le monde pour le travail réalisé. Il avait demandé de ne pas mettre le point sur l'information vis-à-vis de Télé Anzère, mais donne quand même quelques informations qui sont bonnes.

**M. Pierre-Yves Franzetti** a retrouvé le point concernant une séance d'information dans le rapport de la commission ad hoc taxe poubelle et ce n'était qu'une proposition d'application et non une demande.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie l'assemblée et est très content du déroulement de la séance. Il clôt la séance à 21h45.

## **LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire  
Berthouzo Marjorie